



Les annonces de casting sur les forums internet : que faire ?

Par **tigrenoir**, le **25/04/2008** à **18:59**

Bonjour à toutes et à tous
voilà j'aurais besoin de votre aide car je suis confronté à un petit problème juridique
Je dirige un forum sur la Gymnastique Rythmique, un sport exclusivement féminin et nombre de mes membres sont des filles mineurs pratiquant ce sport
Aujourd'hui, quelqu'un de nouvellement inscrit a posté un message pour un casting pour une publicité qui serait tournée à l'étranger (Hong-Kong pour être précis), en demandant des gymnastes ayant entre 20 et 26 ans, et en laissant une adresse email, sans plus de précision
Etant donné que Internet est malheureusement un refuge et une mine de pervers, j'ai immédiatement supprimé son adresse email de son message, et je lui demandé de donner plus d'explication sur ce fameux casting, ainsi que de nous fournir quelques renseignements sur son entreprise (nom, statut, capital, numéros d'immatriculation au Registre de Commerce des Sociétés) pour identifier sa société et vérifier de son existence (lien vers le sujet <http://lagra.actifforum.com/la-gymnastique-rythmique-f3/casting-pub-tele-hong-kong-t1646.htm>)
Cependant j'ai demandé ça, mais dans ce genre de situation, quels sont véritablement mes droits, qu'ai je le droit de demander pour vérifier si il s'agit vraiment d'une demande sérieuse ou d'une arnaque, et au cas ou un de mes membres se ferait piéger par une fausse annonce sur mon forum, qu'elles sont mes responsabilités ?
Car je le rappelle, plusieurs membres de mon forum sont des mineurs

Par **bulle972**, le **25/04/2008** à **22:57**

Bonjour
Je vois que tu utilises un forum gratuit et comme le dirait le support de celui-ci tu es responsable.
Concernant cette fameuse demande qui semble plus que bidon sur les

bords, tu as bien fait de supprimer son adresse e-mail pour éviter tout problème. La prochaine fois pense à faire une capture d'écran de la page où se trouve le message, car en cas de problème cela pourrait servir au service "juridique" du support de ton forum. Plus tu as de preuve, mieux c'est. En étant administratrice du forum, tu as le pouvoir de voir l'adresse IP, cela peut être aussi utile donc n'hésite pas à "sauvegarder".

Puis si une agence a besoin d'une ou plusieurs personnes ce n'est pas sur un forum que la demande sera faite. Ce style d'annonce que l'on voit "dans les rues" ; cabines, presses, etc sont aussi présentes sur le web via des cours en ligne et tout autre genre d'absurdité. De plus facile d'inventer un RCS, ou de prendre celui d'une entreprise existant déjà, tu n'as pas fini. Je serais à ta place, je clos le sujet, pire, je le supprime et je bannis cette personne. Comme la demande a été faite sur le forum, n'oublie pas qu'il existe aussi les messages privés donc tu es à l'abri de rien ;-)

Par **tigrenoir**, le **26/04/2008** à **11:46**

d'accord, donc le mieux c'est de supprimer systématiquement ce genre de message dès qu'ils apparaissent

je vais donner des consignes à mon équipe de modération, comme ça si ça recommence, qu'ils le suppriment immédiatement

Merci de votre aide

PS : je suis administrateur, et non administratrice